



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

Décision n°20240404-a

**ATTRIBUTION MARCHÉ – Travaux Ecole du Colombier MA-TRAV-2024-a**

**Le Maire de Survilliers, le 04 avril 2024**

**En vertu** de la délégation de missions qui lui a été conféré par délibération 38-2021 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2021 et notamment de son article 4 portant sur la commande publique ;

**Conformément** à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique ;

**Vu** le budget de l'exercice en cours ;

**Vu** les diverses propositions transmises pour cette opération,

**D É C I D E**

**Article 1 : Objet de la décision**

De procéder à la signature du marché public travaux, alloti en 3 lots passé selon la procédure adaptée n°TRAV-2024-a, dont 1 lot est infructueux, et 3 lots sont passés selon la procédure des petits lots définie dans le code de la commande publique, concomitamment avec le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire du Colombier cité en objet. Les titulaires mentionnés dans l'annexe jointe à la présente décision, pour un montant prévisionnel de 505 554,90 € HT, soit 606 665,88 € TTC, sont les suivants :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT
LOT 01 – MENUISERIES EXTERIEURES	SGS	422 100,00 €
LOT 02 – SYSTEME DE CHAUFFE ET ECS	LTENERGY	83 454,90 €

**Article 2 : Durée et date d'effet**

Les marchés sont conclus à compter du 04 avril 2024.

**Article 3 : Prévision budgétaire**

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

**Article 4 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

La présente sera transmise en Préfecture, publiée sur le site internet de la Ville et publiée au Recueil des Décisions du Maire de la Commune. Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

*Adeline ROLDAO-MARTINS*



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**